



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 31 MAI 2012

Ce CTL était le deuxième de l'année 2012.

A l'ouverture de la séance, nous avons lu la déclaration liminaire jointe en annexe.

A l'heure des restrictions budgétaires et alors que la Direction tente de faire pression sur les agents pour les frais de déplacements (co-voiturage, rationalisation des réunions, développement des conférences téléphoniques, etc ...) nous avons demandé à connaître le coût des deux conventions de cadre A qui se sont tenues en 2011.

La réponse nous a laissés comme un sentiment désagréable que les économies ne sont pas forcément attendues par tous de la même façon. En effet, le prix de chaque convention est d'environ 5 000 €, soit 10 000 € en 2011 (hors frais de déplacement !!!!), la prochaine convention qui se tiendra le 22 juin 2012 devrait même être plus couteuse car elle se déroulera à l'hôtel Mercure plus cher que l'hôtel des Clairions. Le Président a insisté sur le fait que ces dépenses n'étaient pas faites au détriment d'autre chose, que tout coute cher et qu'elles sont nécessaires selon lui. Pendant ce temps dans les services, les agents se voient remettre leur fiche de paie sans enveloppe au motif d'économie...

Pour le reste de nos interrogations, et comme à son habitude, le Président n'a pas répondu à nos questions.

Nous avons ensuite abordé l'ordre du jour.

1 - Approbation des PV des CTL des 09/12/2011 et 20/01/2012

Le PV de la séance du 9 décembre 2011 a été adopté à l'unanimité des organisations syndicales.

Le PV du 20 janvier 2012 concernait les suppressions d'emplois. La CGT Finances Publiques et l'Union SNUI Sud Trésor Solidaires ayant boycotté ce CT, n'ont pas pris part au vote. La CFDT s'est abstenue et FO a voté pour.

2 - Nouvelles modalités de déclaration et de paiement de l'impôt de solidarité sur la fortune

Cette année, les redevables de l'ISF dont le patrimoine a une valeur nette taxable comprise 1,3 millions d'euros et 3 millions d'euros doivent mentionner le montant sur la déclaration annuelle d'impôt sur le revenu. L'ISF est alors recouvré en vertu d'un rôle.

Les redevables dont le patrimoine a une valeur nette taxable supérieure à 3 millions d'euros doivent souscrire leur déclaration d'ISF au plus tard le 15 juin, accompagnée du paiement, comme par le passé.

La note présentant la réforme est datée du 13 mars 2012. Ce CT a lieu le 31 mai 2012, après la campagne d'impôt sur le revenu. La CGT Finances Publiques a dénoncé que ce point n'ait pas fait l'objet d'un CT avant le début de la campagne.

La CGT Finances Publiques a dénoncé ce transfert de charge sur des services déjà très largement mobilisés par l'impôt sur le revenu et sans aucun moyen supplémentaire.

Les trésoreries ont été informées de ces nouvelles modalités, mais ont-elles mesuré toutes les conséquences que le recouvrement par voie de rôle va impliquer ?

Les organisations syndicales à l'unanimité ont refusé de prendre part au vote, au motif qu'il s'agit d'une modification législative et non d'une réforme de structure et qu'elle est présentée trop tardivement.

3 - Document de synthèse de l'activité 2011

Le document de synthèse annuel 2011 présente la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Yonne, à savoir son implantation, son organigramme, et les chiffres relatifs à son activité (nombre de déclarations d'impôt sur le revenu, montant de TVA encaissée, nombre de contribuables reçus, formalités traitées en CH, droits rappelés en contrôles sur place, nombre de communes gérées, détail des dépôts de fonds, nombre d'évaluations domaniales, montant des dotations versées aux collectivités locales, répartition des dépenses budgétaires, etc ...).

Nous avons fait rectifier certaines erreurs figurant dans le document.

Ce document de synthèse qui nous est proposé pour la première fois et dont le format et la présentation sont imposés par la Direction Générale, est destiné à être rendu public. C'est pourquoi il reste succinct et n'a pas vocation à être trop précis. Néanmoins, il nous servira de point de comparaison pour les années à venir.

4 - Point d'étape sur la formation professionnelle

Le Président a précisé que contrairement à d'autres départements, dans l'Yonne, le délégué à la formation professionnelle est déchargé de toutes ses autres missions et se consacre exclusivement à la formation.

Une présentation de l'activité (année scolaire 2011/2012) a été faite. Le service de la formation professionnelle assure l'organisation d'actions de formations (nationales ou initiatives locales), recensement et gestion des candidatures aux stages, gestion des préparations aux concours, etc.

Pour cette période, 1 285 agents de la DDFIP de l'Yonne ont bénéficié de 1 598 jours de formations. Le nombre d'agents formés en local est de 82 %.

Le nombre élevé d'agents ayant reçu une formation s'explique cette année par des stages obligatoires tels que « sensibilisation à la lutte contre les discriminations ».

La CGT Finances Publiques dénonce les conditions dans lesquelles l'e-formation se déroule. Les agents restent sur leur poste et sont donc continuellement dérangés lors de la formation (téléphone, questions des collègues, contribuables, etc ...). Dans ces conditions, la CGT Finances Publiques ne se satisfait pas de ce mode de formation.

Nous demandons la possibilité pour les agents en e-formation de s'isoler afin de pouvoir être pleinement concentrés.

Nous nous sommes interrogés sur le faible nombre d'inscrits à certaines formations, il semblerait que certains agents n'étaient pas inscrits à des formations demandées lors de l'entretien d'évaluation.

Il est rappelé que les demandes de formations évoquées lors de l'entretien d'évaluation ne valent pas inscription. Il est impératif de remplir une fiche d'inscription par formation et de la transmettre par voie hiérarchique au service de la formation professionnelle.

Dans sa déclaration liminaire, et comme chaque année, la CGT Finances Publiques a dénoncé le fait que la majorité des formations était liées aux réformes de structures au détriment des formations qualifiantes faites en cours de carrière.

La CGT Finances Publiques n'ayant toujours pas eu de réponse aux questions posées lors des précédents CT, a réitéré sa demande sur la prise en compte des délais de route liés aux formations. En effet, il est inadmissible que les agents soient obligés de poser une journée de congés la veille d'une formation pour pouvoir se rendre en stage. De même, il est inacceptable lors d'un départ le dimanche que les heures ne soient pas prises en compte.

La situation étant disparate sur le département en fonction des chefs de service, la CGT Finances Publiques demande une note de cadrage de l'administration prenant en compte les délais de route lors de formations ou de réunions, sur la journée ou sur la demi-journée, afin qu'aucun agent ne soit lésé.

5 - Questions diverses

•Modification des jours d'ouverture de la Trésorerie de Sergines

Le Chef de poste, en concertation avec ses agents, demande la fermeture au public le mercredi matin, en plus de celle du mercredi après midi, pour des raisons de sécurité et de fonctionnement. En effet, certains agents de cette trésorerie demandent des temps partiels le mercredi.

L'union Snui Sud Trésor Solidaires et FO ont voté pour.

La CFDT n'étant déjà plus présente lors du vote n'y a pas participé.

La CGT Finances Publiques a voté contre et s'en explique. Nous comprenons la position des agents et à aucun moment nous ne remettons en cause le droit à temps partiel, mais nous ne pouvons cautionner la fermeture des services qui met en péril l'avenir du réseau. Il s'agit bien de la défense du service public. La question centrale étant évidemment la création d'emploi pour le bon fonctionnement de tous les services et non la fermeture certains jours des services de proximité pour palier à l'absence de personnels.

Il est bien entendu que s'il devait y avoir un refus de temps partiel au sein de la DDFIP de l'Yonne, la CGT Finances Publiques ne manquerait pas de défendre les agents concernés.

Il s'agit bien là d'un vote dénonçant les conséquences des suppressions de postes et la fermeture de trop nombreuses trésoreries dans l'Yonne depuis une décennie et non d'une sanction vis à vis des agents concernés qui ne sont pas responsables des conséquences de cette politique de suppressions d'emplois et qui font valoir légitimement leurs droits.

•Gel du barème de l'impôt sur le revenu

La CGT Finances Publiques a alerté la Direction sur le gel du barème de l'impôt sur les revenus 2011.

En effet, à la sortie des rôles, nombre de contribuables vont voir leur impôt sur le revenu augmenter de manière significative, ce qui provoque la perte de l'exonération de la taxe d'habitation, redevance audiovisuelle et taxe foncière. Ce point, étant pour l'instant passé relativement inaperçu, va pourtant engendré une réception très tendue à la sortie des différents rôles.

L'Administration en est consciente mais ne prend, pour l'instant, aucune mesure particulière.

•Saisie des déclarations

La CGT Finances Publiques a dénoncé la pression faite sur les agents en matière de saisie de déclarations. En effet, par une note envoyée le 23 mai 2012 (soit 8 jours avant la fin de la campagne), la Direction a demandé aux responsables de service « de veiller à ce que les agents de secteurs résorbent les stocks éventuels de déclarations à saisir afin de ne pas obérer la réalisation de l'objectif de 95 % au 12 juillet 2012 »!!!

La CGT Finances Publiques condamne le fait que l'administration imagine que les agents puissent volontairement faire du stock de déclarations alors que leur unique objectif est de finir l'émission accélérée (saisie de déclarations) au plus vite.

Le Président a reconnu que le terme de «stock » était particulièrement maladroit.

•Point sur les travaux et sur les mobiliers

Les travaux immobiliers en cours ou à venir (rue des Moreaux et rue Marie Noël) ont déjà fait l'objet d'un point détaillé lors des derniers CHS.

Concernant l'HDF de la rue des Moreaux (réfection de la toiture terrasse et travaux au 3ème étage), le choix de l'architecte a lieu, au plus tard, cette semaine.

Concernant la DDFIP rue Marie Noël, les appels d'offres vont être lancés.

La CGT Finances Publiques a interpellé l'Administration sur le stockage, depuis un an et demi, des mobiliers sur les places de parking au sous sol de l'HDF rue des Moreaux. Le problème est double

puisque le mobilier s'abîme avec le temps et qu'il occupe un grand nombre de places de stationnement dans un site où se garer relève déjà de l'exploit.

•Point sur les réunions métiers

La CGT Finances Publiques a dénoncé l'absence de réunions métiers depuis la mise en place de la DDFIP de l'Yonne et ce, malgré nos précédentes interventions. Les agents manquent de référents et de lisibilité sur les méthodes d'application uniforme des nouvelles notes. Les réunions métiers étaient une réponse utile faisant cruellement défaut actuellement.

L'Administration s'est engagée à en tenir avant la fin du premier semestre !!!

•Dégagement de fond

Bien qu'un groupe de travail existe au plan national, le problème des risques liés aux transports de fonds par les agents entre la caisse et la banque (ou la poste) est réel dans notre département. L'Administration en est bien consciente mais aucun remède miracle n'existe. L'augmentation de l'encaisse maximum pourrait accroître les risques d'agression. A contrario, la baisse de l'encaisse maximum engendrerait des transferts plus fréquents vers la banque et donc multiplierait les risques.

Lors du dépôt en banque, l'Administration est considérée comme un client ordinaire et ne peut se prévaloir d'un accueil spécifique et privilégié.

•Budget 2012

La CGT Finances Publiques et l'Union Snui Sud Trésor Solidaires ont demandé officiellement que soit inscrit à l'ordre du jour un point sur le budget. L'Administration considère que ce sujet doit être abordé en question diverse.

La Direction nous a fourni comme document un « trois pages » expliquant le budget sans entrer dans le moindre détail, sous prétexte que la mise en place de CHORUS empêche toute extraction précise poste par poste.

Il semblerait qu'avec un budget de fonctionnement de plus de 2,6 millions d'euros, la DDFIP de l'Yonne « navigue à vue ». Nous ne sommes pas assez naïfs pour y croire !!!

Dans cette période de forte augmentation du chômage et alors que de nombreuses personnes sont à la recherche d'un emploi, la CGT Finances Publiques dénonce le recrutement en tant qu'auxiliaire d'une « jeune » retraitée, cadre A+ de notre Administration.

La CGT Finances Publiques a demandé qu'au prochain CT soit inscrit à l'ordre du jour les points suivants : DUERP (document unique sur l'évaluation des risques professionnels) , TBVS (tableau de bord de veille sociale), organigrammes fonctionnels et le SAGERFIP.

Bien que prévu par l'Administration sur une demi-journée, ce CT, très riche et très dense s'est terminé à 18h00.

La CGT Finances Publiques souhaite qu'à l'avenir les comités techniques soient convoqués plus régulièrement pour éviter des ordres du jours à rallonge.

Vos élus en CT présents en séance

Caroline GERMAIN, Nathalie FOURNILLON, Nathalie ZELMAT, titulaires

Pascal DUPUIS, suppléant